



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Séance extraordinaire du mercredi 7 septembre 2022, à **19 h 00**

ORDRE DU JOUR

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration

- 2.1. Modification au contrat individuel d'un cadre de la municipalité

3. Voirie

- 3.1 Piste cyclable – paiement de la contribution financière à titre de compensation
- 3.2 Réfection du stationnement et ajout d'une piste pumptrack au chalet – rédaction et publication d'un l'addenda excluant la piste pumptrack de l'appel d'offres

4. Période de questions